

COMPTE RENDU CONDENSE

Ordre du jour

1. Ouverture de l'AG et salutations des membres et des personnalités.
2. Lecture et approbation du compte-rendu de la dernière assemblée générale.
3. Le mot du président.
4. Rapport financier de l'année 2023.
5. Rapport des réviseurs aux comptes.
6. Quitus au trésorier
7. Nomination des réviseurs aux comptes :
actuellement : Mmes Céline ELSAESSER, Yasmine GIORELLO, Valérie DENIS et Mr Christian SCHUPP.
8. Renouvellement des membres du tiers sortant :
Messieurs Denis BRUN / Yvon DENIS / Guy REINER / Christian BIERMANN / André LAUVERGEAT.
9. Compte rendu des activités 2023.
10. Projets 2024.
11. Intervention des personnalités.
12. Tombola.
13. Vin d'honneur.

I. Ouverture

Le Président ouvre l'Assemblée générale à 19 heures 25 minutes.

Citation :

[... Mesdames, Messieurs, cher(e)s membres,

Permettez-moi de vous saluer et de vous remercier d'être venus aussi nombreux pour cette assemblée générale.

J'ai le plaisir de saluer tout particulièrement la présence parmi nous de :

- *Madame Brigitte KLINKERT, députée et conseillère d'Alsace,*
- *Monsieur Eric STRAUMANN, maire de Colmar*
- *Monsieur Yves HEMEDINGER, conseiller d'Alsace,*
- *Monsieur Rodolphe PONGRATZ, notre président d'honneur.*

Madame Odile ULRICH-MALLET, 1ère adjointe au maire conseillère régionale, et Madame Geneviève EBEL, conseillère municipale déléguée aux jardins familiaux se sont excusées de ne pas pouvoir y participer.

Monsieur Denis BRUN, vice-président, Monsieur Leonardo BARAHONA, correspondant de site, BUSSNER, PALLIER, KERNBEISS, jardiniers, se sont également excusés.

Avant de commencer nos travaux, je vous invite à vous lever et à observer une minute de silence en mémoire de nos membres décédés depuis la dernière assemblée générale.

Je vous propose maintenant de dérouler l'ordre du jour. ...]

II. Approbation du compte-rendu de la dernière assemblée générale

La secrétaire lit le procès-verbal de l'assemblée générale 2022 du 24 mars 2023. Celui-ci est consultable dans son intégrité sur le site de l'AJFC.

Le président remercie la secrétaire et demande à l'assemblée si elle est d'accord pour adopter ce compte rendu.

Il est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

III. Le mot du Président

Résumé :

Le changement climatique dû au réchauffement de la température semble s'installer durablement et bouleverse nos habitudes de cultures : le jardin permet de préserver la biodiversité et se trouve être un puit de carbone de même qu'un refroidisseur d'atmosphère. Veiller à la bonne qualité des sols grâce aux apports organiques, au paillage favorisera l'activité biologique et la réussite des cultures.

A l'occasion du centenaire de l'association (créée en 1924), le président fait l'historique des événements marquants qui l'ont jalonné : ceux-ci peuvent être consultés sur le site web de l'association.

IV. Rapport financier de l'année 2023, par le trésorier Alexandre BRAUNEISEN

Résumé :

Le trésorier, Alexandre BRAUNEISEN, expose les points suivants :

- Résultat comptable de l'exercice 2023
- Trésorerie au 31/12/2023
- Composition du budget de l'association
- Alignement des tarifs des abris

Le montant des recettes s'élevant à **110 135,08 €**, celui des dépenses à **108 270,62 €**, le solde positif de **1 864,46 €** sera reporté sur l'année 2024.

Le président remercie Alexandre et propose à l'assemblée d'approuver le compte rendu financier du trésorier.

Le rapport est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

V. Rapport des réviseurs aux comptes

Il est présenté par Madame Céline ELSAESSER.

Citation :

[... Conformément au mandat qui nous a été confié lors de la dernière l'Assemblée Générale, nous avons procédé à la vérification des comptes de l'Association des jardins familiaux de Colmar, arrêtés au 31 décembre 2023, et qui portaient sur la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Notre mission a été effectuée au siège de l'association le 07 avril 2024.

Nous avons procédé à la vérification des dépenses enregistrées au cours de l'exercice par le pointage avec les documents justificatifs et obtenu tous les détails et explications nécessaires grâce à une bonne tenue de la comptabilité.

Nous avons noté le soin avec lequel la comptabilité est tenue avec minutie, rigueur et sérieux.

Au terme de notre mission et compte tenu de ce qui précède, nous estimons que les comptes annuels, clos le 31 décembre 2023, donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association.

Toutefois, nous nous interrogeons sur la pertinence du maintien de l'adhésion à la Fédération Nationale des jardins familiaux, à hauteur de 5 040 euros pour l'année 2023 (en partant du principe que cette somme ne porte que sur l'adhésion de 300 jardins sur les 650 jardins de notre association). Cet argent pourrait être investi dans d'autres dépenses, au regard des frais d'entretien qu'a à supporter l'association.

Aussi nous demandons au président le bienfondé de cette dépense.

Nous tenons à remercier Alexandre, trésorier de l'association, pour sa disponibilité et la rigueur avec laquelle il remplit sa mission.

Nous invitons l'Assemblée générale à approuver sans réserve les comptes de l'exercice 2023 qui vous ont été présentés et à donner décharge au trésorier.

En foi de quoi, nous avons rédigé le présent rapport.

Fait à Colmar, le 07 avril 2024.

Mesdames ELSAESSER Céline et DENIS Valérie / Messieurs SCHUPP Christian et GIORELLO Guy ...]

VI. Quitus au trésorier

Le Président remercie Madame ELSAESSER et demande à l'assemblée si elle d'accord pour approuver le rapport des vérificateurs aux comptes. Il propose alors d'accorder quitus au trésorier selon leurs recommandations.

A l'unanimité, QUITUS est accordé au trésorier pour l'exercice 2023.

Quant à la question concernant la cotisation d'adhésion à la Fédération nationale, il propose d'y répondre après les interventions des invités.

VII. Nomination des réviseurs aux comptes pour l'exercice 2024.

Le président informe l'assemblée que les quatre réviseurs aux comptes se représentent pour l'exercice 2024. Personne ne s'y opposant ou ne voulant en faire partie, il demande à l'assemblée de les reconduire dans cette fonction.

Mesdames Céline ELSAESSER et Valérie DENIS ainsi que Messieurs Christian SCHUPP et Guy GIORELLO sont reconduits à l'unanimité pour l'exercice 2024.

VIII. Renouvellement du tiers sortant

Les personnes concernées sont :

Messieurs Denis BRUN / Yvon DENIS / Guy REINER / Christian BIERMANN / André LAUVERGEAT.

Le tiers sortant est réélu à la majorité des voix (2 voix contre la réélection d'Yvon DENIS).

Conformément au chapitre 3, article 14 de nos statuts, un Conseil d'administration extraordinaire suivra cette assemblée générale dans les 15 jours suivants pour acter cette élection.

IX. Compte-rendu des activités de l'année 2023 par le Président

Résumé :

Les années se suivent et se ressemblent...

Grâce à l'abnégation des bénévoles, hélas ! Trop peu nombreux, les différentes activités inhérentes à la bonne marche de l'association sont réalisées dans la joie et la bonne humeur : remise en état des jardins rendus, remplacement des grillages et des portails, fabrication des abris et des portillons, entretien des parties communes et du siège de l'association, réparations diverses, tournées de la commission de contrôle, comptabilité et secrétariat.

Un grand merci à tous ces travailleurs de l'ombre sans qui l'association ne serait pas ce qu'elle est : un lieu de vie agréable et chaleureux.

Le président donne la parole à Yvon DENIS, vice-président, pour faire le compte-rendu des passages de la commission des terrains.

Résumé :

Le vice-président explique les modalités de passage de la commission telles qu'elles sont prévues dans le règlement intérieur de l'association.

En 2023, les deux passages ont généré 208 courriers dont 17 résiliations effectives ; environ 200 heures de bénévolat ont été nécessaires à la réalisation de ces contrôles.

Constatant une dérive dans l'entretien des jardins depuis 2 – 3 ans, les propositions de résiliation seront enclenchées dès le 1^{er} passage afin de mieux cerner et donc résoudre ce problème.

Le président remercie Yvon pour son rapport.

X. Projets pour l'année 2024, par Alexandre.

Citation :

[... 1^{er} projet :

Désamiantage des plaques de fibrociment par la société GAÏAL pour un montant de 8 161,20 €.

2^{ème} projet :

Campagne de mise en peinture des abris qui n'ont pas été peints lors des dernières campagnes.

3^{ème} projet :

Suite des travaux de maintenance des réseaux d'eau des terrains raccordés à l'eau courante.

4^{ème} projet :

Travaux à l'entreprise : 2^{ème} tranche de pose de grillage rigide au terrain espace de l'III, côté canal (chiffrages en cours).

Les sommes restantes seront allouées à la gestion et au fonctionnement de l'association. ...]

Diverses questions ont été posées par les jardiniers présents :

- L'été dernier ayant été très très chaud, les cultures en ont été affectées, soit par arrêt de la croissance des plantes, soit par diverses contraintes horaires d'arrosage qui ne sont pas toujours compatibles avec celles du jardinier lui-même. Ce jardinier demande si la commission ne voudrait pas faire preuve de plus de bienveillance, notamment à propos de la notion « peu ou pas de culture » et ainsi économiser les frais d'envoi de courriers ?

Réponse : renvoi au règlement intérieur, suggestion de trouver éventuellement de l'aide auprès des autres jardiniers.

Réponse du jardinier : difficile, le jardin est pour lui d'abord un loisir, il ne voit pas comment il demanderait d'accomplir une telle corvée (arrosage) à d'autres jardiniers. (Murmures dans la salle, n.d.l.s).

- La pose de gouttières sur les abris avait été annoncée : où en est ce projet ?

Réponse : elle continue à être faite au fur et à mesure des disponibilités des bénévoles et des circonstances d'interventions sur les sites. Les récupérateurs d'eau sont par contre à la charge des jardiniers intéressés, sachant que la ville de Colmar propose des solutions pécuniairement intéressantes.

- Au vu des vols ou du vandalisme qui sont commis çà et là, un jardinier suggère la pose de caméras.

Réponse : vu la législation en vigueur protégeant la vie privée des personnes, il est très difficile de mettre en place un tel dispositif de surveillance. Pour rappel, une caméra personnelle doit être installée de telle façon à ce qu'elle ne filme pas les jardins voisins. Mme TAROYAN rappelle qu'une vidéo n'est pas recevable comme preuve.

- Quand aura lieu la réparation du portail du site de la Bleich ?

Réponse : le jardin N°16 doit être restauré, la réparation du portail est prévue à cette occasion.

- Mme Valérie DENIS demande si une livraison de gravillons/concassés est envisagée pour le site Cimetière ?

Réponse : pas encore d'accord avec la ville de Colmar pour les livraisons de 2024 ; cependant, un tas de concassé est à la disposition des jardiniers au club house : ils peuvent donc venir en chercher ponctuellement.

Alexandre remercie l'assemblée pour son attention.

XI. Interventions des invités

Résumé :

Madame la députée et conseillère d'Alsace Brigitte KLINKERT, Monsieur le maire et président de Colmar agglomération Eric STRAUMANN et Monsieur le conseiller d'Alsace Yves HEMEDINGER interviennent successivement, chacun rappelant le rôle social, écologique et économique que tient un jardin familial, louant la bonne tenue de l'association et l'assurant de son soutien financier éventuellement.

Le président remercie les intervenants.

Le Président et le comptable Alexandre répondent à la question posée par Madame ELSAESSER, réviseuse aux comptes, à propos du bien-fondé de la cotisation versée à la fédération nationale des jardins familiaux.

- Elle a été d'un montant de 5 040 € en 2023.
- La fédération nationale des jardins familiaux dépend de plusieurs ministères : agriculture, environnement et même intérieur.
- Selon le président, nous avons le choix de vivre en autarcie ou de faire preuve de solidarité vis-à-vis des autres associations de jardins familiaux. Elle fédère ainsi les valeurs inhérentes à ce genre d'associations et peut apporter une réponse plus globale aux questions qui peuvent se poser, par exemple : sur les questions de transition écologique et la modeste contribution que nous pouvons y apporter.
- Alexandre, notre comptable, rappelle les raisons premières qui nous ont amenées à adhérer à la fédération nationale :
 - ✚ Suppression de la taxe assainissement des eaux usées (2 700 € à l'époque, qui ont été remboursés aux jardiniers.
 - ✚ Achats des compteurs d'eau à un tarif intéressant.
 - ✚ Mise à disposition d'un avocat de la fédération en cas de litige.
 - ✚ Catalogue de formations destinées aux jardiniers.
- Monsieur le maire rappelle que la fédération nationale est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, ce qui permet aux associations de jardins familiaux d'être entendues au niveau national et reconnues juridiquement (via la fédération).
- Monsieur SCHUPP trouve la somme énorme et ne générant pas de retour.
- Madame ELSAESSER convient que l'intérêt est d'ordre plus général.
- Au vu des justifications apportées, un autre jardinier défend le principe de cette adhésion.

Les raisons de maintenir l'adhésion étant plus pertinentes que celles d'une éventuelle sortie de la fédération nationale, l'adhésion à la fédération nationale est donc entérinée et le président clôt le débat.

XII. Tombola

Le tirage au sort de la tombola permet l'attribution de compositions florales à quelques heureux jardiniers.

XIII. Vin d'honneur

Le président clôture l'assemblée générale à 21h 15 et invite l'assemblée au pot de l'amitié.

La secrétaire

Le Président

Annarella RAIMONDI

Daniel CAZANOVE